

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Ondras, sous la présidence de Michel CLEYET-MERLE Maire.

Présents : Michel CLEYET-MERLE, Michel POLAUD, Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, Michel LANFRAY, André MOREL-QUERON, Philippe DECOSSE, Nicolas DEFRANCE, Didier JULLIAN-DESAYES, Jean Dominique PESCHE, Magali MARION, Jean-Marc PUJOLREU, Bernadette GUINET, Yannick ANSEL.

Absents : Laëtitia GUILLAUME, Fabien TERRAZ excusés.

Secrétaire de séance : Jean Dominique PESCHE

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14/10/2024 est approuvé à l'unanimité.

1- FINANCES

1.1 PARTICIPATION SUPPLÉMENTAIRE DES COMMUNES AU SIVU DES ECOLES - Délibération

Le Maire rappelle à l'assemblée que le SIVU des écoles de Saint-Ondras/Valencogne est financé par les participations des communes membres dont le montant est inscrit au budget chaque année. En raison d'une importante intervention sur la chaudière de l'école, il est nécessaire de voter une participation exceptionnelle, afin de ne pas mettre en péril la trésorerie du SIVU.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur une participation exceptionnelle de 5000 €. La commune de Valencogne sera également sollicitée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VOTE le principe d'une participation exceptionnelle de 5 000 € au budget du SIVU
- DECIDE que le montant de cette participation sera inscrit au BP 2024 au compte 65568
- AUTORISE le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 13

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstentions : 0

1.2 MODIFICATION DE CRÉDIT : Délibération

Le Maire rappelle que, suite à la délibération 2024-033, il convient de prévoir des crédits supplémentaires à l'exercice 65568 (chapitre 65) pour financer cette participation exceptionnelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la modification de crédits arrêtée comme suit :

	DÉPENSES	MONTANT
Section de fonctionnement	Article 6045	- 5 000€
Section de fonctionnement	Article 65568	+ 5 000 €
TOTAL		0.00 €

1.3 DÉBLOCAGE LIGNE DE CRÉDIT

Le Maire fait part à l'assemblée du déblocage d'une partie de la ligne de crédit, soit 50 000 € sur les 70 000 € autorisés.

2- PERSONNEL

2.1 SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Madame Céline PAPON ayant demandé une mise en disponibilité à compter du 01/01/2025, nous avons procédé au recrutement d'une nouvelle secrétaire.

Madame Gaëlle SEIGLE-VATTE prendra ses fonctions le lundi 02/12/2024.

3- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

3.1 Toit de l'église : tuiles tachées

Le Maire expose à l'assemblée que, suite aux problèmes de couverture découverts lors des travaux de rénovation du clocher, il a été demandé à l'entreprise SMBR un chiffrage estimant le montant des travaux. Ces travaux se montent à 10 129.35 € HT, soit 11 142.29 € TTC.

3.2 Voirie

Michel LANFRAY présente les travaux en cours :

- La réfection du pont de la Chapelle est terminée.
- Les travaux d'élagage auront lieu début décembre sur la commune.

3.3 Cimetière : cavurnes

Le Maire présente 3 devis pour l'achat de cavurnes.

Un devis pour la pose est demandé.

4- URBANISME

4.1 LOTISSEMENT LA PERRODIERE

Le Maire rappelle à l'assemblée un courrier des colotis remis en main propre le vendredi 25 octobre 2024. Par ce courrier, les signataires exigent le retrait des permis d'aménager

- N° 38434 22 20001 M01 délivré à Monsieur Serge GAGNEUX, Monsieur Gérard GAILLARD et Monsieur Michel LANFRAY pour la modification de l'accès.
- N° 38434 22 20001 délivré à VALRIM, pour la réalisation de la deuxième tranche du lotissement de la Pérodière, création de 11 lots viabilisés à bâtir + voirie.

Devant l'intérêt communal et la nécessité de voir se réaliser la 2^{ème} tranche de ce lotissement, la solution d'acquérir les Emplacements Réservés permettant l'accès à cette 2^{ème} tranche semble la seule solution pour que ces derniers n'utilisent pas la voirie des colotis actuels.

5- INTERCOMMUNALITÉ

5.1 OAP

Le Maire, après avoir croisé Mr LELONG, vice-président en charge de l'assainissement collectif, rappelle le coût de la station et de l'infrastructure de rejet, estimé entre 200 et 320 000 €. Une réunion interne VDD (élus et services) pour présentation des résultats de l'étude et de l'investissement est programmée. La prise en charge totale est refusée par les VDD et la programmation ne pourra s'étudier qu'en 2026 (sur le prochain mandat).

5.2 INFORMATIQUE

Le Maire présente le devis des VDD pour l'installation d'un second poste à la mairie :

Portable reconditionné : 350 € HT - Station d'accueil : 85 € HT- Ecran : 130 € HT

6- DIVERS

MUTUELLE AURA

La Région lance **Ma mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes**, qualitative, sans conditions de revenus, sans questionnaire médical, ni limite d'âge. Les offres sont élaborées avec 5 mutuelles partenaires dans l'objectif de garantir des tarifs attractifs, une meilleure couverture santé et de maîtriser l'évolution des tarifs. L'information paraîtra dans le journal communal.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : LUNDI 16 DÉCEMBRE à 20h00 en mairie

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Michel CLEYET-MERLE	Maire	
Jean-Dominique PESCHE	Secrétaire de séance	